

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – C.C.A.S.

Compte rendu de la réunion du 18 Septembre 2023

Présents : Mmes Hélène GARCIER-RICHAUD, Annabelle AUTRIC, Valérie BARDINI, Denise BOERI, Brigitte PRÉVOT et Monsieur JEAN Daniel

Absents : Mmes Gisèle JEAN, Odile LELEU, Agnès SORDET et M. HINI Alain

La séance est ouverte à 19h30. Mme Hélène GARCIER-RICHAUD a donné lecture du compte-rendu de la réunion du 24.07.2023. Aucune rectification n'a été demandée. Mme Annabelle AUTRIC est désignée secrétaire de séance.

⇒ ORDRE DU JOUR :

- Bilan du vide grenier du 27 Août 2023 :

Malheureusement la météo a été très défavorable. Il a même été envisagé de l'annuler. Mais 4 courageux exposants ont fait le déplacement. Pour éviter les trombes d'eau, ils ont été invités à s'installer dans la salle des fêtes. Le paiement des emplacements n'a pas été demandé. La buvette et les divers objets et petits mobiliers vendus au profit du CCAS ont rapporté 106,70 €. La vente de pains organisée par FauconFête a connu un succès relatif.

- Aide accordée aux jeunes pour 2023/2024 :

Afin d'encourager les jeunes à pratiquer une activité sportive, culturelle ou musicale, il a été décidé d'accorder une aide financière de **25,00 €** une fois par an et par enfant, sans condition de ressources. Pour en bénéficier, il faut :

- être domicilié sur la Commune (depuis au moins 3 mois),
- être âgé au maximum de 18 ans,
- et justifier de l'adhésion à un club de sport, culturel ou musical (attestation à fournir).

Cette aide, mise en place pour l'année 2023/2024, ne figure pas au budget 2023 mais sera inscrite au budget 2024. Donc pour cette année, le versement de cette aide aux familles bénéficiaires ne pourra se faire qu'au printemps 2024, après le vote du budget. Pour les années suivantes, la demande d'aide devra être déposée au plus tard le 30 Octobre pour un remboursement en fin d'année.

- Exonération des tarifs de location pour les tables, les chaises et la cafetière :

Par délibération du 30.05.2023, il a été décidé de fixer les tarifs de location du petit matériel de la salle des fêtes (table 5€ - chaise 1€ - cafetière 10€). Considérant que certaines personnes sont particulièrement actives et œuvrent dans l'intérêt de la Commune, il a été envisagé de les exonérer du paiement de ces locations. Après discussions, les critères de choix étant trop difficiles à déterminer, il a été décidé de ne pas faire d'exonération.

- Préparation du repas de Noël des anciens :

Renseignements pris, l'organisation d'un repas à la salle des fêtes par un traiteur représente un coût trop important pour le budget du CCAS. Le repas de Noël 2023 se fera donc au restaurant. Divers restaurants vont être contactés pour avoir des devis.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h